

Prends part à *notre* mission

OUVRIER D'ENTRETIEN CLASSE II FERMONT



NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à exécuter des travaux d'entretien ménager, d'entretien préventif et d'entretien physique des bâtiments, des terrains, des équipements et des piscines.

Ce rôle comporte également la manutention et le transport de marchandises, de mobilier et d'autre matériel.

Cette personne salariée travaille généralement selon les directives ou sous la surveillance d'une ou d'un concierge, concierge de nuit, contremaître ou encore d'une ouvrière ou d'un ouvrier d'entretien, classe I, ou du personnel de soutien manuel qualifié.

De plus, elle peut être appelée à exercer les caractéristiques de la classe d'emplois d'ouvrière ou d'ouvrier d'entretien, classe III.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES*

En ce qui a trait à la propreté des lieux, elle exerce généralement l'ensemble des tâches suivantes :

- Balayer, passer la vadrouille ;
- Laver, décaper et cirer, les planchers et les escaliers ;
- Nettoyer les murs et les plafonds ;
- Laver et nettoyer les abreuvoirs, les lavabos, les évier, les comptoirs de salle de bain, les toilettes et les douches ;
- Épousseter le mobilier et les surfaces ;
- Ramasser les rebuts ;
- Vider les poubelles et les bacs de recyclage, s'en défaire lors de leur cueillette ;
- Laver les fenêtres tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ainsi que les stores et les toiles.

À l'extérieur :

- Enlever la neige des entrées, des escaliers, des trottoirs, des aires de jeux et des toitures ;
- Épandre du sable ou du sel, au besoin ;
- Nettoyer la cour, tondre le gazon, ramasser les feuilles mortes et les jeter.

Exécute de l'entretien préventif et physique :

- Remplacer les ampoules, les tubes fluorescents ;
- Signaler les bris observés lors de l'exécution de ses travaux ;
- Nettoyer les grilles et les diffuseurs d'aération ;
- Effectuer tout genre de travaux de réparation mineure ;
- Dresser et démonter des échafaudages.

Dans le cadre de son travail :

- Déplacer du mobilier, manutentionner, transporter et entreposer de la marchandise et du matériel ;
- Opérer les équipements requis pour l'exécution de ces travaux ;
- Préparer les locaux et les salles selon les dispositions demandées ;
- Appeler à agir comme personne de service dans un garage.

Au besoin, accomplir toute autre tâche connexe.

***Se référer au plan de classification**

**2 POSTES
RÉGULIERS
TEMPS PLEIN DE SOIR**

LIEU DE TRAVAIL

Établissements de Fermont

HORAIRE DE TRAVAIL

38h75 / semaine de soir (lundi au vendredi)

QUALIFICATIONS REQUISES/SCOLARITÉ

Aucune qualification spécifique n'est requise.

EXPÉRIENCE

Expérience en entretien ménager est un atout.

ENTRÉE EN FONCTION

Le plus tôt possible

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

Direction des Découvertes et Horizon-Blanc

RÉMUNÉRATION

21,27 \$ / l'heure + prime de soir de 0,75\$ + une prime pour disparités régionales au prorata du temps travaillé :

avec personne à charge : 11 450 \$
sans personne à charge : 7 631 \$

Autres conditions d'emploi s'appliquent avec le statut régulier (logement et voyages statutaires).

FIN DE L'AFFICHAGE

Le 29 mai 2023

Intéressé?

POSTULEZ AU :
Service des ressources humaines
Centre de services scolaire du Fer
AFFICHAGE S-22-23-091

30, rue Comeau, Sept-Îles QC G4R 4N2
ou télécopieur : 418 964-2744

ou courriel :
rhumaines@cssdufer.gouv.qc.ca

*Le CSS du Fer se réserve le
droit de faire passer des tests.*